



N°1

juin 2019

# BIOMASSE ENERGIE INFO

## VALORISATION DU BOIS AGRICOLE



### ➤ Film de présentation du bois bocage et de son utilisation en litière :

<https://bourgognefranche.comte.chambres-agriculture.fr/videos/detail-dune-video/fiche/bois-bocage-une-ressource-en-litiere/>

### ➤ Bois Litière Saône et Loire :

- Bilan Cuma Compost pour 2018 : 540 h de grappin et 10 375 MAP (M<sup>3</sup> Apparent Plaquette) broyés (coût moyen = 6,12 €/m<sup>3</sup>)
- L'animation sur le territoire de la Sorme (Saône et Loire) se poursuit avec des analyses des valeurs agronomiques des fumiers et plaquettes et des cinétiques de dégradation,
- Réalisation d'un plan de gestion bocager chez un agriculteur,

## METHANISATION

- **Exonération TICFE** : les installations de méthanisation peuvent demander le remboursement de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, anciennement CSPE) versée sur les consommations d'électricité liées à la méthanisation pour la production d'énergie (hors séchage ou autres valorisation de la chaleur). Il est également possible de demander une exonération à la source. Toutes les démarches se font auprès des douanes et de son fournisseur d'électricité. Vous pouvez contacter vos conseillers énergie pour plus de détails.
- **Photovoltaïque (PV) en autoconsommation sur installations de méthanisation** : deux études ont été réalisées pour analyser l'opportunité de produire de l'électricité consommée sur place, et cette solution ne présente pas d'intérêt pour les deux sites, pour deux raisons différentes :
  - 64 kW en cogénération : faible consommation électrique de base,
  - 135 Nm<sup>3</sup> en injection : très forte consommation électrique de base qui permet d'envisager des puissances en autoconsommation > 100 kWc, mais faible coût du kWh achetéDe plus, la possibilité d'être exonérée de CSPE diminue le coût du kWh acheté et rend l'installation de PV en autoconsommation non rentable.
- **Digestats** : Un colloque à l'INRA en mai a permis de clarifier deux points essentiels :
  - Aucun élément ne permet de penser que les Matière Organiques (MO) issues du digestats ne peuvent pas participer aux rôles fonctionnels de la MO dans les sols, il n'y a pas de différence de nature la MO qui permettrait un comportement différent,
  - l'apport d'une matière organique stable modifie la structure des communautés microbiennes mais qu'il y a un maintien de l'activité fonctionnelle des sols

- **Sortie du statut de déchets pour les digestats** : Un cahier des charges avait déjà été défini pour épandre hors plan d'épandage pour les installations en voie liquide, un nouveau cahier des charges est en préparation pour ouvrir cette possibilité aux installations en voie sèche.
- **Nouveau Règlement d'intervention de l'Ademe sur la méthanisation pour 2019** : Il est disponible auprès de vos conseillers énergie
- **Cartographie du réseau GRDF** : GRDF a mis en place un outil permettant de visualiser la présence des réseaux gaz : <https://construirogaz.grdf.fr/vos-outils/situer-le-reseau-gaz.html>
- **Offre Biogaz pour les consommateurs** : Il est maintenant possible de se fournir en 100 % biogaz agricole, avec au moins un fournisseur sur le marché : <https://www.ilek.fr/origine-gaz-bio-francais/>

## PHOTOVOLTAÏQUE

- **Rappel des tarifs réglementés pour les installations < 100 kW** : Très légère variation des tarifs pour le trimestre en cours,

		Tarif du 01/04/2019 au 30/06/2019	Rappel tarif trimestre précédent	
<b>Tarif achat vente en totalité</b>				
Tarif « Ta »	Avec ou sans intégration	≤ 3 kWc	18,73	18,59
		≤ 9 kWc	15,92	15,80
Tarif « Tb »		≤ 36 kWc	12,07	12,07
		≤ 100 kWc	11,12	11,19

- **CFE** : les agriculteurs sont exonérés de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Mais il est maintenant prévu que dans le cas d'une installation photovoltaïque, il y ait une cotisation minimum qui soit appliquée sur délibération de la commune ou de l'EPCI (tableau ci-dessous),

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes (en euros)	Montant de la base minimum (en euros)
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 218 et 519
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 218 et 1 037
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 218 et 2 179
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 218 et 3 632
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 218 et 5 187
Supérieur à 500 000 €	Entre 218 et 6 745

« Toutefois, les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 € sont exonérés de la cotisation minimum. Le bénéfice de l'exonération est subordonné au respect du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis. »

Article 1647 D - I. - 1.

Et il y a ensuite un taux qui est appliqué sur cette base pour le calcul de la CFE réelle et qui varie selon les collectivités.

Une note spécifique a été réalisée et est disponible sur demande

- **Autoconsommation** : Réalisation d'une fiche pour exploiter les données Linky pour une simulation autoconsommation. Elle est disponible auprès de vos conseillers.
- **Recyclage** : mise en œuvre de l'usine de recyclage de Veolia : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=180&v=kUxNjs4FqLc](https://www.youtube.com/watch?time_continue=180&v=kUxNjs4FqLc)

## Revue de Presse

Le panorama du gaz renouvelable 2018

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-32835-panorama.pdf>

Retour d'expérience sur l'appropriation locale des sites d'injection :

<http://www.injectionbiomethane.fr/actualites/information-et-concertation-au-service-de-la-methanisation/>

Regards croisés sur le biogaz en Allemagne et en France

[https://energie-fr-de.eu/fr/manifestations/lecteur/intervention-de-lofate-sur-le-biogaz-en-france-et-en-allemande.html?file=files/ofaenr/03-salons-interventions/2018/181024\\_colloque%20sur%20la%20methanisation/OFATE\\_Biogaz\\_France\\_Allemagne\\_181024.pdf](https://energie-fr-de.eu/fr/manifestations/lecteur/intervention-de-lofate-sur-le-biogaz-en-france-et-en-allemande.html?file=files/ofaenr/03-salons-interventions/2018/181024_colloque%20sur%20la%20methanisation/OFATE_Biogaz_France_Allemagne_181024.pdf)

Charte « Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts de France » :

<http://www.cerdd.org/Actualites/Changement-climatique/Les-Hauts-de-France-se-dotent-d-une-charte-innovante-pour-une-concertation-de-qualite-autour-des-projets-de-methanisation>

53 GW de photovoltaïque possible sur les friches et les parkings (pour une puissance photovoltaïque installée fin 2018 de 9GW)

[https://presse.ademe.fr/2019/05/etude-limportant-potentiel-des-friches-et-des-parkings-pour-developper-lenergie-photovoltaïque.html?utm\\_source=Sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=SMCM%20-%20ADEME%20&%20VOUS%20-%20Fil%20d%27actu%20N%C2%B0269](https://presse.ademe.fr/2019/05/etude-limportant-potentiel-des-friches-et-des-parkings-pour-developper-lenergie-photovoltaïque.html?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=SMCM%20-%20ADEME%20&%20VOUS%20-%20Fil%20d%27actu%20N%C2%B0269)

Baromètre photovoltaïque

[http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat\\_baro/observ/EurObservER-barojpgv13-Barometre-Photovoltaïque-2015-FR.pdf](http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat_baro/observ/EurObservER-barojpgv13-Barometre-Photovoltaïque-2015-FR.pdf)

Chiffres clés des Energies Renouvelable 2019

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-05/datalab-53-chiffres-cles-des-energies-renouvelables-edition-2019-mai2019.pdf>

Tableau de bord biogaz et photovoltaïque – 1<sup>er</sup> trimestre 2019

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/191>

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/194>

Chaufferies biomasse et émissions atmosphériques

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/synthese-chaufferies-biomasse-emissions-atmospheriques-2018.pdf>

Les actions énergies réalisées par les Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté sont conduites grâce au soutien financier de :

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»